

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2018

Etaient présents : CARON Jacques, COPEAUX Bernard, CUROT Joël, DEHU Didier, DUPUIS Sophie, GEHAN Blanche, POTEAUX Christian, JULVE ROSELLO Frédérique, RENARD David.

Absents :

Début de séance du conseil municipal 19h30

Approbation du compte de gestion dressé par le receveur de la perception (réf 18-005)

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (trésorier municipal) à l'ordonnateur (le Maire). Il reprend en détail l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année écoulée, qui ont été transcrites par la trésorerie de Villers-Cotterêts. Le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Approbation du compte administratif 2017 (réf 18-006) et affectation du résultat (réf 18-007)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		29 396,95		60 609,27	0,00	90 006,22
Opérations de l'exercice	96 147,48	51 043,59	199 505,14	184 793,42	295 652,62	235 837,01
Part affectée à l'Inv						
TOTAUX	96 147,48	80 440,54	199 505,14	245 402,69	295 652,62	325 843,23
Résultat de l'exercice	-45 103,89		-14 711,72		-59 815,61	
Résultats de clôture	-15 706,94		45 897,55		30 190,61	

Le Compte Administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **45 897.55 €** et un déficit d'investissement de **15 706.94 €**

Il convient d'affecter de résultat comme suit:

- **RECETTE DE FONCTIONNEMENT** } compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : **20 190,66 €**
- **RECETTE D'INVESTISSEMENT** } compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : **25 706,94 €**
- **RECETTE D'INVESTISSEMENT** } compte 001 (Excédent d'investissement reporté) : **0,00 €**

Voté à l'unanimité

Vote des 3 taxes (réf 18-008)

En prévision de la loi permettant à 80% des foyers fiscaux d'être exonéré de taxe d'habitation (30% de réduction en 2018 - 65% en 2019 et 100% en 2020) et de sa compensation aux collectivités par l'Etat, le Maire propose de conserver sans augmentation les taux du foncier Bâti et non Bâti et d'appliquer l'augmentation sur la taxe d'habitation . Un effort tout particulier est souhaité sur cette taxe afin de pouvoir garantir un montant intéressant aux budgets futurs 2020 et plus sachant que l'état devrait en toute logique assurer une compensation aux communes de ce manque à gagner pour l'avenir.

Ainsi les nouveaux taux communaux sont :

Taxe	2017	2018
Taux de taxe d'habitation	12.64%	15.00%
Taux de taxe sur le Foncier Bâti	14.66%	14.66%
Taux de taxe sur le Foncier Non-Bâti	54.94%	54.94%

Voté à l'unanimité.

Budget 2018 (réf 18-009)

Le Budget Primitif 2018 est présenté comme suit

	Dépenses	Recettes
Investissement	184 027.49 €	184 027.49 €
Fonctionnement	216 207.66 €	216 207.66 €

Voté à l'unanimité.

Amortissements (réf 18-010)

La commune a réalisé des travaux d'extension et de remplacement d'éclairage public en 2017.

Ces travaux sont à amortir dans les écritures budgétaires. Le Conseil Municipal décide d'amortir ces dépenses en 1 an.

USEDA : Remplacement d'un réverbère (réf 18-011)

Un camion a percuté un lampadaire rue Saint-Antoine. Les démarches nécessaires ont été faites auprès des assurances et de l'USEDA en charge de la gestion de l'éclairage public de la commune. Nous avons reçu un devis en date du 15 mars 2018 concernant le remplacement du candélabre accidenté.

Le montant du devis est de 3647.05€.

Afin de réaliser les travaux, il convient de prendre une délibération acceptant le devis et autorisant ainsi le commencement des travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

- **Vente du Presbytère**

Une bonne nouvelle, après de nombreux rebondissements et d'incertitude, la signature du pré-contrat (compromis) s'est faite le mercredi 28/03 à 10 h00 dans les locaux de Maître BENEL.

Le Presbytère est vendu à Madame Anne De GARSIGNIES au prix de 135 000 € net vendeur. Cette vente ne sera définitive qu'au 1^{er} Octobre au plus tard.

- **Fermeture des lanternes des lampadaires**

Nécessité de fermer les lanternes de nos lampadaires, au total 101 réverbères, les autres étant déjà équipés.

De nombreuses coupures privent certains Faverollais de lumière durant quelques soirs et les écoliers le matin. Ce dysfonctionnement est causé en grande partie par les oiseaux qui font leurs nids à l'intérieur.

La mission est confiée à un Faverollais « SAB Adhésif » de la rue des cahots pour la partie plaques translucides et à l'entreprise LESENS, prestataire de l'USEDA (Eclairage public).

- **Point sur les 2 et 3 juin 2018**

Le dossier prend forme. Nous venons de recevoir cette semaine l'autorisation de la fermeture de la départementale 973 pour le dimanche après-midi à l'occasion de notre marche Scénique.

La prochaine étape doit définir le « qui fait quoi » et l'investissement des Faverollais. Nous avons déjà reçu en mairie des personnes qui ont manifesté leur désir de participer à cette commémoration.

Fin avril un courrier avec bulletin de participation vous sera remis dans vos boîtes à lettres.

- **Journée de travaux de bien être**

Cette journée se déroulera le samedi 26 mai soit une semaine avant la commémoration de la bataille de la Saviere et elle sera essentiellement axée sur la mise en place de cette manifestation.
(Nettoyage du tennis, début de balisage etc...)

- **Brocante du 1^{er} mai**

Le comité des fêtes se charge de sa mise en place et fonction du manque de bras fera appel à la bonne volonté de chacun mais aussi aux anciens membres actifs qui maîtrisent le sujet.

Pour exemple : la gestion de la buvette et de la restauration :

AVIS AUX VOLONTAIRES

- **Point sur le cimetière**

Procédure longue et techniquement complexe. La reprise d'une partie des tombes reconnues en « état d'abandon » se fera en 2019. Des dossiers de demande de subventions seront à mettre en place pour réaliser ce travail délicat à prendre en compte sur le budget 2019 en ayant au préalable créé un ossuaire.

D'autre part des devis sont en cours pour la création d'un columbarium dans le carré 3.

- **Ecole de demain**

Dossier lourd et budgétivore en démarches administratives. Une réunion de l'ensemble des délégués titulaires et suppléants des 11 communes s'est déroulée le mardi 27 mars à Corcy.

La décision a été prise de lancer le concours d'architectes.

Pour info : Ce dossier doit être réputé **complet** pour le mois de Février 2019 afin de prétendre aux subventions d'état, du département, et autres.

Pour memo / Ecole dite « de rêve » cela représente un budget à ce jour de 5.1 millions d'€ HT

Fonction du montant des subventions obtenues et surtout des capacités financières des communes cette réalisation pourrait fondre et rester une école certes moderne mais plus simplifiée.

Le rôle de l'architecte et des matériaux utilisés sera prépondérant.

Fin de séance du conseil municipal 21h35

Le Maire,
Christian POTEAUX

